

Le renard doit-il toujours être considéré comme animal nuisible ?

Publié le 14 Juin 2018 à 15:41 par [Damien](#)

Nature, **BESANÇON DOUBS**



Collectif Renard-Doubs © Fabrice Cahez -

Le renard mérite-t-il sa réputation d'animal nuisible ? Créé il y a trois mois, un collectif regroupant 22 associations naturalistes, réclame que le renard ne soit plus réinscrit en 2019 sur la liste des "espèces susceptibles d'occasionner des dégâts" émise par la

préfecture. "**Renard Doubs**" met en avant l'utilité de l'animal pour lutter contre les rongeurs et campagnols et explique, au regard de récentes études, qu'il joue un rôle non négligeable dans la **diminution des risques de contamination de la maladie de Lyme...**

Classé comme espèce nuisible, le renard est accusé d'être le vecteur de la rage, de l'échinococcose alvéolaire ou de tourner un peu trop autour des poulaillers. Il peut donc être chassé, piégé et déterré tout au long de l'année.

- **Du fait de sa topographie, le département du Doubs est l'un de ceux qui affichent un des taux de densité du renard des plus élevés en France. Et pour le collectif, le renard ne mérite pas sa mauvaise réputation, bien au contraire !**

Le renard et les rongeurs...

Premier argument : le renard est "*utile à l'agriculture*" en consommant entre 60 et 80 % de petits rongeurs du département, soit entre 4.000 et 5.500 rongeurs par an et notamment des campagnols. "*On comprend que de plus en plus d'agriculteurs considèrent le renard comme un précieux auxiliaire et demandent sa protection*" indique le collectif. "*Dans le Haut-Doubs, notamment on utilise d'un côté la bromadiolone, un poison pour tuer les rongeurs, et de l'autre on tue les renards qui auraient bien fait le travail naturellement...*" explique Didier Pépin pour redorer l'image du renard.

- ***"On ne prétend pas vouloir régler le problème des campagnols, de l'échinococcose et de la magie de Lyme simplement en protégeant le renard, mais en tout cas ,c 'est un non-sens de le placer dans la liste des nuisibles compte tenu du rôle qu'il occupe dans la biodiversité..."***

Et l'échinococcose ?

Reste la question de l'échinococcose alvéolaire. Le renard est connu pour être vecteur de ce ténia vivant dans l'intestin du renard qui libère en déféquant des œufs d'échinocoque dans la nature. C'est une des principales raisons de son classement sur la liste des nuisibles "*Mais des études récentes montrent que plus l'on va tuer de renard, plus on va répartir la maladie et des œufs d'échinocoque dans la nature...*" Un paradoxe apparent qui n'est pas un selon Didier Pépin qui met en avant une étude menée depuis 2014 dans la région de Nancy prouvant que la population du renard s'autorégule naturellement quel que soit la pression humaine sur l'espèce vulpine.

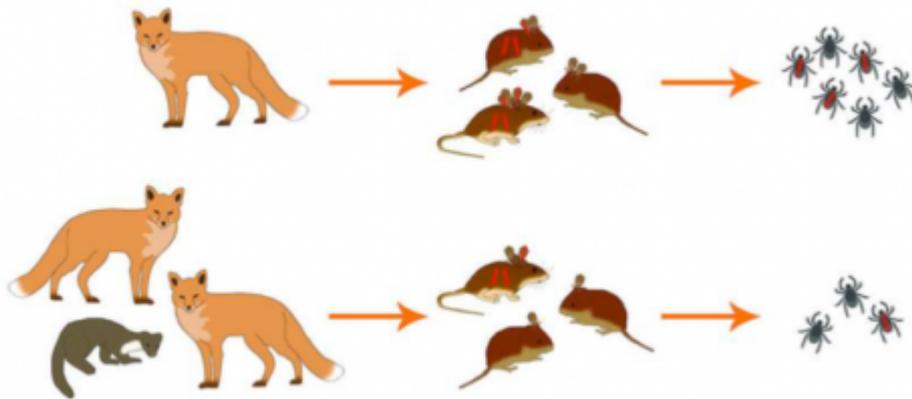
"Sur un territoire où le renard est beaucoup chassé, la reproduction sera plus rapide. Or, c'est dans la jeune population de renard que la maladie est plus présente, car le système immunitaire des jeunes individus est moins efficace. Ils seront donc plus porteurs de l'échinococcose..." Plus le renard est chassé, plus la population est jeune et plus le risque de contamination est important. C'est ce que veut démontrer le collectif qui donne un troisième argument lié à la maladie de Lyme en lien avec les rongeurs.

Renard et maladie de Lyme

Aux États-Unis, un constat a été corroboré par une étude néerlandaise (Hofmeester et al. - 2017). Moins il y a de renards, plus les tiques sont porteuses de la borréliose, bactérie à l'origine de la maladie de Lyme avec 27.000 nouveaux cas par an en France.

"L'hypothèse est la suivante : moins il a de prédateurs, renards et fouines etc, plus la population de rongeur est abondante" poursuit Didier Pépin. "Le

tique, dans son cycle de vie, se nourrit de trois repas de sang. La borréliose est présente chez des petits mammifères et c'est en piquant les rongeurs que les tiques se chargent en borréliose. C'est un effet en cascade. Le renard devient alors un régulateur de la maladie..."



Autant d'arguments qui seront soumis à la préfecture du Doubs avec l'espoir que le renard ne soit plus inscrit sur la liste des nuisibles et que d'autres départements lui emboitent le pas. Si tel était le cas, le renard pourrait toujours être un animal-gibier, mais uniquement durant la période de chasse du 1er septembre au 31 janvier.

Infos +

Dans le Doubs, quatre animaux font partie de la liste des animaux nuisibles, la corneille noire, le corbeau freux ainsi que la fouine et le renard.

La liste des "espèces susceptibles d'occasionner des dégâts" est établie par arrêté ministériel, pour chaque département .

Cette liste est régulièrement remise à jour. Le dernier arrêté date du 30 juin 2015. La prochaine remise à niveau est programmée pour 2019 lors de la prochaine commission chasse et faune sauvage.

URL source: <http://www.macomune.info/article/renard-doubs-un-collectif-pour-que-le-renard-ne-soit-plus-considere-comme-nuisible-dans-le-d>